

État des dons patriotiques de la commune de Montereau, district de Nemours, exposé par leur députation, en annexe de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons patriotiques de la commune de Montereau, district de Nemours, exposé par leur députation, en annexe de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 508;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35083_t1_0508_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

avons faites de quantité d'effets précieux de tous genres enfouis ou cachés dans les murs des maisons soit des personnes suspectes et détenues, soit dans celles des émigrés. C'est un profit tout clair pour la Nation, car il s'est trouvé 190 marcs d'argenterie. Beaucoup de meubles et autres effets, tels que linge de table, de corps et des habillements. Plus une croix du ci-devant St. Louis que je t'adresse par la poste avec quatre autres dont deux avoient été remises volontairement à la municipalité et deux qui n'ont été remises qu'à l'invitation du commissaire de la municipalité. On travaille à faire l'inventaire des meubles. L'argenterie a été déposée chez le Receveur du district. Ainsi, comme tu vois, Citoyen président, les patriotes de Sisteron ont aussi réussi à faire contribuer au salut de la République ses ennemis qu'il renfermoit dans ses murs. Que la déesse de la liberté soit à jamais bénite de cette trouvaille !

La vente des biens des émigrés va toujours bon train, hier un domaine appartenant à l'émigré Maurel ci-devant conseiller au ci-devant Parlement, estimé 14 000 l., et dont le revenu net n'étoit que de 400 l. a été porté à la chaleur des enchères à 47 500 l. C'étoit un vrai plaisir de voir comme cela alloit au milieu des cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne. Nous espérons que les autres ventes ne céderont rien à celle-ci, et qu'enfin la République vivra éternellement aux dépens de ses ennemis. S. et F. ».

BORECY.

P.S. Je t'adresse également les brevets qui ont été remis avec les croix.

La séance a été levée à trois heures et demie (1).

Signé, DUBARRAN (présid.), ESCHASSÉRIAUX aîné, Ph. Ch. Ai. GOUPILLEAU, BASSAL, T. BERLIER, MATHIEU, Elie LACOSTE (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

51

Une députation de la commune de Montereau, district de Nemours, présente le tableau de tout ce que les citoyens de cette commune ont fait pour la patrie. Ils se sont empressés de faire passer des armes, des effets d'équipement, et même des sommes considérables en numéraire à leurs frères sur les frontières; ils ont ouvert une nouvelle souscription pour l'armement d'un second cavalier: toutes les contributions sont acquittées; ils ont versé 30,500 liv. en numéraire à la trésorerie nationale. Mais ils ne peuvent fournir aux dépenses de leur administration municipale; ils demandent à être autorisés à faire un emprunt de 26,900 liv. pour remplir les engagements qu'ils ont contractés.

Renvoyé au comité des finances (2).

(1) P.V., XXXI, 151.

(2) J. Fr., n° 504. Mention dans *Mess. soir*, n° 541; J. Perlet, n° 506; J. Sablier, n° 1130.

52

[Le cⁿ Pontard, ex-évêque constit. de la Dordogne, à la Conv., 26 frim. II] (1)

Le citoyen Pontard étoit curé de la commune de Sarlat quand la révolution commença; cette cité atteste qu'il employa tout son revenu chaque année à nourrir les pauvres et à les faire travailler à une maison presbytérale devenue maintenant nationale.

Il se rendit à Périgueux lors des assemblées bailliagères et là, il attaqua de front les prétentions nobiliaires de l'évêque du lieu. Il inspira par son courage cet esprit salulaire qui a facilité le développement des principes.

Rendu à Sarlat, il continua de se montrer avec la même fermeté, il arbora la cocarde tricolore un des premiers, en sorte que dès qu'il fut question de remplacer la municipalité, les suffrages du peuple le mirent au nombre des membres choisis pour cet effet, il donna avec ses collègues cet élan énergique qui rend la commune de Sarlat digne de figurer parmi les cités vraiment républicaines.

Il fut peu de temps après nommé membre de la municipalité et se présenta un des premiers pour composer une société populaire.

L'aristocratie nobiliaire et sacerdotale ayant combiné la dissolution des assemblées primaires et ayant réussi à opérer une scission, Pontard suivit aux Cordeliers la section populaire au mépris de tous les principaux de ce temps-là.

Il continua de se montrer inébranlable quand il fut question du serment, quoique commensal de l'évêque durant onze ans consécutifs il sacrifia toutes les considérations les plus imposantes à l'amour sacré de la chose publique; il se sépara de l'évêque et prêta son serment malgré les menaces que l'aristocratie faisoit sortir de la bouche de quelques femmes égarées.

Nommé évêque constitutionnel quoique à dix lieues de distance du lieu des élections, il employa son revenu à inonder le département d'ouvrages patriotiques; il répandit dix et huit mille brochures pour éclairer l'esprit du peuple (il offre l'exhibition de la quittance des imprimeurs, montant à plus de 6000 l.).

Il parcourut dès la première année tous les chefs lieux prêchant la Révolution, il acheta et nourrit à grands frais pour cet objet trois chevaux durant toute l'année.

Elu pour la législature, il occupa le poste sacré de la Montagne qui a sauvé la République. Il vota la suspension du tyran dans la journée périlleuse du 10 août.

Rappelé au sein du département lors de la Convention afin d'y multiplier les prêtres (tel est l'énoncé du procès-verbal de l'assemblée électorale qui fit en même temps l'éloge de son patriotisme), il s'attacha à revêtir du sacerdoce des pères de famille, et prépara par ce moyen les démissions dont il a été un des premiers à donner l'exemple aux pasteurs. On les voit, en effet, chaque jour s'empresser à suivre son exemple.

Enfin pour achever d'anéantir le fanatisme et pour porter les prêtres à se marier sans attendre l'espoir d'une fortune trop considérable, il affecta

(1) C 292, pl. 940, p. 19. Mention dans J. Fr., n° 504; *Mess. soir*, n° 541; J. *Matin*, n° 550.